



# COMMISSION DES JEUNES

## Réunion du mercredi 17 avril 2024

### PV n° 33 – Saison 2023/2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

**Présents** : Adrien Tourrettes, Gaël André

**Absents excusés** : Raphaël Moll, Alain Marcq

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

**U6/U7 et U8/U9** : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

**U10/U11** : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51

**U12/U13** : Gaël André – 06.84.42.62.71

**U15** : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

**U17/U18** : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

@ : [district@lot-et-garonne.fff.fr](mailto:district@lot-et-garonne.fff.fr)

## Informations générales

Les clubs souhaitant déposer leur candidature pour l'organisation des événements de fin de saison peuvent le faire dès à présent par mail officiel auprès du District **avant le samedi 21 avril 2024**.

Rappel des événements de fin de saison :

- Finales des 2 Challenges U11 le samedi 25 mai
- Finale du Challenge Varao U13 le samedi 1<sup>er</sup> juin
- Finales des Coupes Jeunes à 11 (Coupes U15 District, U15 Consolante, U17 et U18) le samedi 8 juin
- Journée Nationale des Débutants (JND) le samedi 15 juin

Tirage des Coupes :

Le tirage au sort des demi-finales des Coupes U15 Consolante Edenauto Agen, U15 District Edenauto Agen et U17 District Cass' Croût sera effectué le jeudi 25 avril à 16h30 au siège du District. Les clubs souhaitant y assister peuvent s'inscrire auprès du District par mail avant le mercredi 24 avril dernier délai.

Vous trouverez en annexe de ce PV la liste des matchs reprogrammés (page 7).

## Rassemblements féminins U7-U9-U11

Voici les dates et lieux des rassemblements féminins jusqu'à la fin de la saison :

- 6 avril : Castelmoron
- 4 mai : Tonneins
- 1<sup>er</sup> juin : à définir
- 15 juin : JND (lieu à définir)

Ces rassemblements se déroulent de 14h à 16h.

## U6/U7

Les 2 plateaux de la 5<sup>ème</sup> et dernière phase seront publiés dans les prochains jours. Ils se dérouleront aux dates suivantes :

- Plateau n° 11 le samedi 4 mai
- Plateau n° 12 le samedi 25 mai

## U8/U9

Les 3 plateaux de la 5<sup>ème</sup> et dernière phase seront publiés dans les prochains jours. Ils se dérouleront aux dates suivantes :

- Plateau n° 13 le samedi 4 mai
- Plateau n° 14 le samedi 18 mai
- Plateau n° 15 le samedi 25 mai

## U10/U11

Pour rappel, chaque équipe doit compléter sa feuille de match et la remettre au club organisateur avant le début des matchs.

Les 3 plateaux de la 5<sup>ème</sup> et dernière phase seront publiés dans les prochains jours. Ils se dérouleront aux dates suivantes :

- Plateau n° 17 le samedi 4 mai
- Plateau n° 18 le samedi 18 mai
- Plateau n° 19 + finales des 2 Challenges le samedi 25 mai

## U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

Nous vous rappelons que les feuilles de match doivent être complétées AVANT le début des rencontres par chaque équipe.

Il est obligatoire d'indiquer les n° de maillots, n° de licences, noms et prénoms de chaque joueur. Les informations concernant les éducateurs (noms, prénoms, n° de licences) doivent être inscrites dans le cadre banc recevant ou banc visiteur de chaque équipe. Les feuilles de match doivent être signées avant et après le match par l'éducateur responsable majeur (les mineurs n'ont pas l'autorisation de signer une feuille de match).

Il est également obligatoire de renseigner le nom, prénom et n° de licence de l'arbitre.

Toute information manquante sera désormais sanctionnée de l'amende prévue dans le règlement tarifaire du District.

### Feuilles de matchs incomplètes :

#### **U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule E :**

Match n° 27867209 Nérac / Agen RC 2 du 13/04 : absence des n° de licences de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Nérac ainsi que du nom et du n° de licence de l'arbitre.

### Forfaits :

#### **U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule E :**

Forfait général de l'équipe de Roquefort. Les équipes devant la rencontrer deviennent exempts aux dates prévues au calendrier. Amende pour forfait général au club de Roquefort.

En accord avec le club de Roquefort et afin de conserver un équilibre sur le nombre d'équipes par poule, la Commission a fait le choix de conserver l'équipe de Roquefort présente en poule D et non celle présente en poule E. Merci de prendre en compte que l'équipe de Roquefort évoluant dans le poule D est désormais l'équipe 1.

## Reprogrammation de matchs :

### **U13 Honneur Crédit Agricole Aquitaine :**

Le match n° 27866572 Marcellus Cocumont 1 / Penne Saint-Sylvestre 1 non joué le 17/02 est reprogrammé au samedi 11 mai à 13h30 après accord entre les 2 clubs.

### **U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine poule B :**

Le match n° 27863051 Castelmoron 1 / Laroque-Maurin 2 non joué le 10/02 est reprogrammé au samedi 27 avril à 13h30 après accord entre les 2 clubs.

### **U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule B :**

Le match n° 27866867 Assa / Castelmoron 2 non joué le 16/03 est reprogrammé au samedi 27 avril à 13h30 après accord entre les 2 clubs.

## Challenges :

### **Challenge Varao :**

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour :

Les 16 équipes en gras sont qualifiées pour la finale départementale du samedi 1<sup>er</sup> juin. Les clubs intéressés par l'organisation de cette finale peuvent dès à présent adresser leur candidature au District par mail.

GROUPE A		Points	GA
LIEU : BOE			
1	<b>BAFC 2</b>	9	16
2	<b>BAFC 6</b>	6	-5
3	NERAC 1	3	-2
4	AGEN RC 2	0	-9

GROUPE B		Points	GA
LIEU : LE PASSAGE D'AGEN			
1	<b>AS PASSAGE FC 2</b>	6	3
2	<b>BAFC 5</b>	6	2
3	BAFC 3	6	3
4	FCPA 3	0	-8

ASPFC 2 et BAFC 5 qualifiés au GA particulier

GROUPE C		Points	GA
LIEU : LAROQUE-TIMBAUT			
1	<b>BAFC 4</b>	6	5
2	ROQUEFORT 1	3	0
3	LAROQUE/MAURIN 2	0	-5

GROUPE D		Points	GA
LIEU : FOULAYRONNES			
1	<b>FCPA 2</b>	6	11
2	OS AGENAIS 1	3	-1
3	ROQUEFORT 2	0	-10

GROUPE E		Points	GA
LIEU : CASTELJALOUX			
1	<b>CONFLUENT ALBRET 2</b>	3	6
2	CASTELJALOUX 2	0	-6
3	MAS CAUMONT 2	Forfait	

GROUPE F		Points	GA
LIEU : GONTAUD			
1	<b>MIRAMONT 2</b>	6	2
2	USVP 2	1	-1
3	GONTAUD 1	1	-1

GROUPE G		Points	GA
LIEU : CASTILLONNES			
1	<b>MARMANDE 2</b>	4	6
2	CASTILLONNES 1	4	5
3	ASSA 1	0	-11

GROUPE H		Points	GA
LIEU : CANCON			
1	<b>FC VILLENEUVE 2</b>	6	3
2	CANCON/VILLEREAL 1	3	1
3	FUMEL 1	0	-4

GROUPE I		Points	GA
LIEU : TONNEINS			
1	<b>SAINTE-LIVRADE 1</b>	4	4
2	FC VILLENEUVE 3	3	-2
3	TONNEINS 2	1	-2

GROUPE J		Points	GA
LIEU : SAINT-SYLVESTRE / LOT			
1	<b>JSVL 3</b>	6	7
2	PENNE ST-SYLVESTRE 2	3	-1
3	CASTELMORON 2	0	-6

GROUPE K		Points	GA
LIEU : BIAS			
1	<b>JSVL 2</b>	3	5
2	SAINTE-LIVRADE 2	0	-5
3	VALLEE LEMANCE	Forfait	

GROUPE L		Points	GA
LIEU : MIRAMONT			
1	<b>MIRAMONT 1</b>	6	5
2	JSVL 4	1	-1
3	MONFLANQUIN 1	1	-4

GROUPE M		Points	GA
LIEU : AIGUILLON			
1	<b>CASTELJALOUX 1</b>	6	8
2	AS PASSAGE FC 3	3	4
3	CONFLUENT ALBRET 3	0	-12

GROUPE N		Points	GA
LIEU : VIRAZEIL			
1	<b>USVP 1</b>	6	7
2	MARMANDE 3	3	-1
3	MARCELLUS 2	0	-6

## U15

### Forfaits :

#### **Coupe U15 Consolante Edenauto Agen :**

Match ASSA-Eymet / BAFC 3 du 13/04 : forfait de ASSA-Eymet.

L'équipe de BAFC 3 est qualifiée pour le tour suivant.

### Litige :

## **Coupe U15 District Edenauto Agen :**

Match n° FCPA 3 / AS LAUGNAC 1 du 13 avril 2024 : réserve d'avant match de l'équipe AS LAUGNAC.

Après étude des pièces au dossier,  
Jugeant en premier ressort,

La Commission,

Considérant les réserves d'avant-match formulées par le dirigeant responsable de l'équipe AS LAUGNAC portant sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe FCPA 3 susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas le même jour ou le lendemain,

Considérant la réception de la confirmation de ces réserves adressée par le club de AS LAUGNAC en date du dimanche 14 avril 2024 à 14h49 par courriel,

### Sur la forme :

Juge les réserves d'avant-match et leurs confirmations régulièrement posées conformément aux dispositions des articles 142 et 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

### Sur le fond :

Considérant qu'aux termes de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football : « *Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (...)* »,

Considérant que les équipes supérieures de FCPA 3, évoluent en championnats régionaux U15 R2 poule C et U14 R2 poule G,

Considérant que l'équipe évoluant en championnat U14 R2 poule G a effectivement joué un match officiel le samedi 13 avril contre l'équipe de FC GRAVES et qu'il n'y a donc pas lieu de se référer à la dernière rencontre de cette équipe,

Considérant que l'équipe évoluant en championnat U15 R2 poule C ne jouait ni le même jour, ni le lendemain et qu'il faut donc se référer à la dernière rencontre officielle de cette équipe qui jouait le samedi 6 avril 2024 contre l'équipe de GENETS D'ANGLET en championnat U15 R2 poule C,

Considérant que la participation effective d'un joueur à une rencontre s'entend comme un joueur étant entré en jeu au cours de cette rencontre et non comme sa seule inscription sur la Feuille de Match Informatisée,

Considérant qu'après comparaison de la Feuille de Match Informatisée de l'équipe supérieure lors de sa dernière rencontre officielle le samedi 6 avril 2024 en championnat U15 R2 poule C avec celle de la rencontre de Coupe U15 District précitée, il apparaît qu'aucun joueur n'a effectivement participé aux deux rencontres,

Considérant dès lors que le club FC PORTE D'AQUITAINE n'a pas méconnu les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Par ces motifs,

**Dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain (1-0 en faveur de FCPA 3).**

## **U17**

### **Forfaits :**

## **Coupe U17 District Cass' Croût :**

Match Tonneins / JSVL 2 du 13/04 : forfait de JSVL 2.

L'équipe de Tonneins est qualifiée pour le tour suivant.

## Reprogrammation de matchs :

### **U17 Honneur Cass' Croût :**

Le match n° 27890418 GJ Mas Caumont 2 / Nérac non joué le 09/03 est reprogrammé au samedi 27 avril à 15h00 après accord entre les 2 clubs.

Le match n° 27890425 Monflanquin-Cancon / Tonneins non joué le 23/03 est reprogrammé au samedi 27 avril à 15h00.

## Litige :

### **U17 Interdistricts Cass' Croût :**

Match n° 27872265 GJ Foothislécole / Boulazac du 06/04 : réserve d'avant match du club de Boulazac.

Après étude des pièces au dossier,  
Jugeant en premier ressort,

La Commission,

Considérant les réserves d'avant-match formulées par le dirigeant responsable de l'équipe ES BOULAZAC portant sur la non-conformité des buts en raison de la présence de poteaux métalliques à l'intérieur du filet servant de support à celui-ci et contraires à la réglementation en vigueur,

Considérant la réception de la confirmation de ces réserves adressée par le club de ES BOULAZAC en date du lundi 8 avril 2024 à 12h42 par courriel,

### Sur la forme :

Considérant que les réserves portant sur la régularité des terrains sont soumises aux termes de l'article 23-E alinéa 2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine : « *Pour les Terrains, il ne peut être formulé de réserve que 45 minutes au plus tard avant l'heure officielle du coup d'envoi du match* »,

Considérant comme indiqué par l'arbitre de la rencontre sur la FMI que la réserve a été déposée à 14h55 pour un coup d'envoi de la rencontre à 15h00,

Considérant dès lors que les termes de l'article 23-E alinéa 2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine n'ont pas été respectés,

Par ces motifs,

**Dit la réserve irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain (2-1 en faveur de l'équipe GJ FOOTHISLECOLE).**

## **Tournois**

### **Liste des tournois organisés par les clubs du District :**

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
FCPA	samedi 20 avril	U11 U13	@ : 560792@lfna.fr
FCPA	mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2024	U6/U7 U8/U9	ALVAREZ José : 06 25 40 06 56 @ : 560792@lfna.fr
FC PENNE ST-SYLVESTRE	mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2024	U10/U11	BOUKHARI Christophe : 06 61 61 41 63 @ : 531682@lfna.fr

EBBE	jeudi 9 mai 2024	U6/U7 U8/U9	ROUGER Alexis : 06 47 00 86 33 @ : 522239@gmail.com
EBBE	samedi 11 mai 2024	U10/U11	ROUGER Alexis : 06 47 00 86 33 @ : 522239@lfna.fr
FCPA	du samedi 18 mai au lundi 20 mai	U11 U13	@ : 560792@lfna.fr
SU AGEN	lundi 20 mai 2024	U8 (foot à 5) U9 (foot à 8)	GARAY Laura : 06 14 03 56 05 @ : 505841@lfna.fr
ASSA PAYS DU DROPT	lundi 20 mai 2024	U15	COMBAUD Clément : 06 72 96 32 01 @ : 540445@lfna.fr
AS LAUGNAC	samedi 1 <sup>er</sup> juin 2024	U6/U7 U8/U9 U10/U11	BARDINA Laurent : 06 13 22 02 73 LACOSTE Marianne : 06 13 99 12 91 @ : 536034@lfna.fr
US SAINTE-BAZEILLE	dimanche 2 juin 2024	U6/U7 U8/U9 U10/U11 U12/U13 U14/U15 à 7	FARGE Thierry : 07 83 69 47 98 @ : 515159@lfna.fr
AF CASSENEUIL	samedi 8 juin 2024	U6/U7	COESTIER Alain : 06 83 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr
AF CASSENEUIL	dimanche 9 juin 2024	U8/U9	COESTIER Alain : 06 83 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	samedi 8 juin 2024	U8/U9 U10/U11	CALCAT Benoît : 06 19 75 45 26 @ : bcalcat@yahoo.fr
FC VILLENEUVE / LOT	dimanche 9 juin 2024	U6/U7 U12/U13	CALCAT Benoît : 06 19 75 45 26 @ : bcalcat@yahoo.fr

**Prochaine réunion le jeudi 25 avril.**

**Le Président  
A. TOURETTES**

## Annexe :



### DATES DE REPORT COMPETITIONS JEUNES DISTRICT LOT-ET-GARONNE

Version du 17/04/2024

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
<b>U17 INTERDISTRICTS 24/47 CASS' CROUT</b>	Unique	Astaffort / Boulazac	09/03/2024	A définir	A définir

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
<b>U17 HONNEUR CASS' CROUT</b>	Unique	GJ Mas Caumont 2 / Sainte-Livrade	10/02/2024	A définir	A définir
		Monflanquin-Cancon / AS Passage FC	09/03/2024	A définir	A définir
		GJ Mas Caumont 2 / Nérac	09/03/2024	27/04/2024	15h00
		Monflanquin-Cancon / Tonneins	23/03/2024	27/04/2024	15h00
		USVP / Astaffort 2	09/03/2024	A définir	A définir

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
<b>U13 HONNEUR CREDIT AGRICOLE AQUITAINE</b>	Unique	BAFC 2 / Agen RC 1	10/02/2024	A définir	A définir
		Marcellus Cocumont 1 / Penne Saint-Sylvestre 1	17/02/2024	11/05/2024	13h30
		Penne Saint-Sylvestre 1 / BAFC 3	09/03/2024	A définir	A définir
		Tonneins 1 / GJ Mas Caumont 1	13/03/2024	A définir	A définir

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
<b>U13 PH CREDIT AGRICOLE AQUITAINE</b>	B	Castelmoron 1 / Laroque Maurin 2	10/02/2024	27/04/2024	13h30

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
<b>U13 DISTRICT CREDIT AGRICOLE AQUITAINE</b>	B	ASSA / Castelmoron 2	16/03/2024	27/04/2024	13h30
	C	JSVL 4 / Castillonnès	09/03/2024	A définir	A définir
		Penne Saint-Sylvestre 2 / Vallée Lémance	09/03/2024	A définir	A définir
		JSVL 4 / Vallée Lémance	30/03/2024	A définir	A définir
	E	BAFC 7 / Agen RC 2	10/02/2024	A définir	A définir

Tous ces matchs, notamment en catégorie U13, peuvent être joués en semaine si accord entre les 2 clubs et à condition de communiquer la date retenue au District.